

Intact Corporation financière annonce le coût estimatif des sinistres liés aux catastrophes au deuxième trimestre

TORONTO, le 10 juill. 2023 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) a annoncé aujourd'hui qu'elle estime à environ 421 millions de dollars avant impôt et déduction faite de la réassurance le coût des sinistres liés aux catastrophes¹ pour le deuxième trimestre de 2023 (1,79 \$ par action après impôt).

Le tableau ci-dessous répartit ces coûts par secteur d'activité :

(en millions de dollars canadiens)	Canada	R.-U.et int.	É.-U.	Siège social et autres	Total
Assurance des particuliers	252	-	-	-	252
Assurance des entreprises	83	62	24	-	169
Coût total des sinistres liés aux catastrophes pour l'année en cours	335	62	24	-	421

- Près de la moitié des sinistres au Canada sont attribuables aux incendies de forêt, l'impact financier le plus important provenant de l'Atlantique. Parmi les autres sinistres notables, mentionnons la tempête de verglas et les inondations du début du printemps au Québec.
- Au Royaume-Uni et à l'international et aux États-Unis, les sinistres liés aux catastrophes sont liés à la fois aux conditions météorologiques et à d'autres types d'événements.

« Nos équipes s'affairent à aider les clients à repartir du bon pied en cette saison très active pour les catastrophes - un rappel de l'impact croissant des changements climatiques sur les incendies de forêt et les conditions météorologiques difficiles, a déclaré Charles Brindamour, chef de la direction d'Intact Corporation financière. Nous allons continuer de tirer parti de notre expertise pour contribuer à développer des collectivités résilientes aux changements climatiques. Grâce à notre collaboration avec le Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo, les Canadiens ont des outils qui les renseignent sur les mesures rentables qu'ils peuvent prendre pour protéger leur domicile de la menace croissante des incendies de forêt ».

¹ Pour obtenir des précisions sur nos prévisions, notre définition et notre politique de divulgation relatives aux sinistres liés aux catastrophes, veuillez vous reporter à la section 11 de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui est intégré par renvoi. Ce document est publié sur notre site Web à l'adresse www.intactfc.com et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière (TSX : IFC) est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée dans le monde et, avec RSA, un chef de file au Royaume-Uni et en Irlande. La société a connu une croissance interne et par acquisition, et ses primes annuelles totalisent plus de 21 milliards de dollars.

Au Canada, Intact distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance grâce à un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive BrokerLink, et directement aux consommateurs par belairdirect. Intact offre également des solutions d'assurance pour les groupes d'affinité par l'intermédiaire de Johnson Assurance.

Aux États-Unis, Intact Assurance Solutions spécialisées offre une gamme de produits et services d'assurance spécialisée par l'entremise d'agences indépendantes, de courtiers régionaux et nationaux, de grossistes et d'agences générales de gestion.

Au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe, nous offrons des solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises ainsi que d'assurance spécialisée sous les marques de RSA.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés dans ce communiqué sont des énoncés prospectifs. Basés sur le résultat par action et par secteur d'activité, ces énoncés portent sur le coût des sinistres, des sinistres liés aux catastrophes et des sinistres non liés aux catastrophes, leur origine et leur lieu, les effets anticipés sur la performance et le ratio combiné, de même que les effets anticipés de la réglementation fiscale fédérale et provinciale applicable et future. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération des lois en valeurs mobilières applicables du Canada.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et hypothèses de la direction à la lumière de l'expérience et de la perception de la direction des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. De nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement ou les réalisations de la société ou des événements à venir ou des faits nouveaux diffèrent de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Dans le cas du coût estimatif des sinistres et des pertes, en raison de la nature préliminaire de l'information disponible pour la préparation d'estimations, les estimations futures et le coût réel et la catégorisation des pertes et sinistres liés aux événements décrits ci-dessus pourraient être sensiblement différents des estimations courantes.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous visés par les présentes mises en garde et les mises en garde figurant à la section « Gestion des risques » de notre rapport de gestion du premier trimestre de 2023 (sections 21 et 22) et de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (sections 30 à 34), aux notes 10 et 13 de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dans notre notice annuelle datée du 7 février 2023, qui peuvent tous être consultés sur notre site Web au www.intactfc.com ou sur SEDAR au www.sedar.com. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la société. Ces facteurs devraient, toutefois, être examinés avec soin. Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur des hypothèses que la direction juge raisonnables, la société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs devraient s'assurer que l'information qui précède est considérée avec soin lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs ne devraient pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué. La société n'a pas l'intention de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs, et ne s'engage pas à le faire, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la loi.

SOURCE Intact Corporation financière

<https://salledepresse.intactfc.com/2023-10-07-Intact-Corporation-financiere-annonce-le-cout-estimatif-des-sinistres-lies-aux-catastrophes-au-deuxieme-trimestre>